



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 Mars 2024

Convocation : le 19 mars 2024

Le **MARDI VINGT SIX MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'espace des Quatre Vents à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LIBERT Benjamin, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François,

Étaient excusés : LEGRAND Stéphanie, MARCHAND Virginie

Pouvoir : LEGRAND Stéphanie à DUBIEF Jean-Michel ; MARCHAND Virginie à BODA Roland

Étaient absents :

La totalité du conseil municipal est représenté.

Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024

Le compte rendu de la dernière est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose néanmoins à l'assemblée de supprimer du compte-rendu une décision du conseil municipal. En effet, il a été engagé un avenant de la société EUROVIA, pour des plus-values sur les travaux de la première tranche du parking du restaurant. Il s'avère que ce point reste en suspens car les travaux facturés ne devraient pas incomber la mairie car il s'agit d'erreurs d'entreprises. Les discussions sont en cours.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

o **Restaurant**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée l'ouverture définitive du restaurant. Les dernières finitions sont terminées. Il est indiqué néanmoins un problème de capacité en eau chaude. Ce point reste à éclaircir auprès du plombier. Les premiers clients sont satisfaits de la restauration.

Monsieur le Maire propose de retenir la date d'inauguration, soit le jeudi 16 mai à 17h00. Les invitations partiront courant avril.

FINANCES

○ Étude des budgets – BP commune & annexe Bézègue

- Analyse du compte administratif et affectation des résultats 2023

Il est présenté à l'assemblée les résultats financiers de l'année 2023 pour les budgets de la commune et de la Bézègue.

Sur le budget principal, il est démontré un résultat très satisfaisant en fonctionnement. Quant à la section d'investissement, le déficit s'explique par l'auto financement des travaux de voirie à Ensonville, le parking de la Bézègue et la salle de bain de la boulangerie notamment.

Il indique également les recettes non négligeables issues de la redevance des déchets incinérés perçue de SITREVA et des recettes de redevances et fiscales liées aux éoliennes.

Monsieur le Maire expose les divers postes importants en dépenses et en recettes de ces deux budgets.

Pour le budget de la Bézègue, Monsieur le Maire indique rappelle le montant des travaux de construction du restaurant ainsi que les recettes de cette opération.

COMMUNE				
Fonctionnement			Investissement	
Résultat de l'année	170 110.95		Résultat de l'année	-236 422.61
Résultat antérieur	875 059.15		Solde des RAR	123 999.32
Excédent de fonctionnement	932 746.81		Besoin de financement	112 423.29

BEZEGUE				
Fonctionnement			Investissement	
Résultat de l'année	-500.03		Solde d'exécution	-130 192.47
Résultat antérieur	-0.47		Solde des RAR	+199 000.00
Déficit de fonctionnement	-500.50		Déficit d'investissement	-130 192.47

- Proposition du budget primitif 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les propositions de budgets primitifs ont été distribuées en amont pour étude avant cette séance de conseil municipal.

Les postes de dépenses et de recettes du budget principal sont parcourus.

Monsieur le Maire détaille plus précisément les dépenses de fonctionnement importantes dont les charges de maintenance, d'énergie, les subventions aux budgets annexes et charges de personnel.

En recettes de fonctionnement, sont inscrits les produits fiscaux et redevances.

En investissement il rappelle toutes les opérations prévues cette année, soit :

- La vidéo surveillance ;
- La première tranche de voirie rue de Chartres ;
- L'aménagement de la maison de santé ;
- L'aménagement du cimetière ;
- Le solde du parking de la Bézègue ; et des travaux de boulangerie.

Sont inscrits également des sommes pour l'entretien des bâtiments, le diagnostic de la salle des 4 Vents, et le solde de la dernière tranche LED de l'éclairage public.

Le budget de la commune est proposé équilibré en dépenses et recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement	1 665 100.00 €
Section d'investissement	1 408 500.00 €

Monsieur le Maire parcourt les prévisions budgétaires du budget de la Bézègue.

En fonctionnement, il est prévu les dépenses liées à la maintenance du restaurant, aux intérêts de l'emprunt. Pour équilibrer ces dépenses, il a été inscrit les montants correspondants aux loyers et charges à percevoir du gérant du restaurant.

En investissement, les échéances du capital emprunt ont été prévisionnées et il a été réinscrit en dépenses le solde des travaux du restaurant ; le tout équilibré par les subventions attendues. Une subvention du budget communal est également inscrite pour clôturer cette opération.

Le budget de la Bézègue est proposé équilibré en dépenses et recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement	213 100.00 €
Section d'investissement	526 500.00 €

○ **Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire indique que les prévisions budgétaires ont été réalisées avec des taux de fiscalités inchangés. Ainsi il propose de les reconduire pour 2024.

Taxe foncière (bâti) : Taux de référence	29.72 %
<i>taux communal 9.50 % - taux départemental 20.22 %</i>	
Taxe foncière (non bâti) :	16,53 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	7.18 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire les taux indiqués ci-dessus.

○ **Vote des compte administratifs et affectation des résultats du budgets communaux.**

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur ORSINI, le doyen de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve et vote les comptes administratifs 2023 du budget principal et annexes en concordances avec les comptes de gestion du comptable.

- **Vote des budgets primitifs 2024 (communal et annexes)**

Considérant la présentation des budgets primitifs 2024 par le Maire.

Considérant l'équilibre du budget en recettes et dépenses ;

Considérant le vote des budgets au chapitre ;

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité les budgets primitifs 2024 ci-dessous :

BP COMMUNE

Section de fonctionnement 1 665 100.00 €

Section d'investissement 1 408 500.00 €

BP BEZEGUE

Section de fonctionnement 213 100.00 €

Section d'investissement 526 500.00 €

BP EAU

Section de fonctionnement 126 658.00 €

Section d'investissement 101 874.00 €

BP ASS

Section de fonctionnement 146 689.00 €

Section d'investissement 134 685.00 €

- **M57 – Fongibilité des crédits**

Monsieur le Maire précise qu'il est dorénavant possible avec la nomenclature M57 en comptabilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, sans procéder à des décisions modificatives, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Dans ce cas, le Maire doit tenir informé l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

A l'unanimité, le conseil Municipal accepte le principe d'assouplissement des mouvements de crédits et ce pour le budget de la commune et de la Bézègue.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- **Voirie > aménagement de la rue de Chartres – Tranche 1**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la mise en concurrence, selon une procédure adaptée, relatif aux marchés publics pour la première tranche de travaux de réfection de voirie et trottoirs de la rue de Chartres sur la commune d'Ouarville

- **Maison de santé**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer la mise en concurrence, selon une procédure adaptée, relatif aux marchés publics réhabilitation des anciens locaux scolaires en maison de santé sur la commune d'Ouarville.

○ **Vidéo protection - Tranche 1 : Bourg - Étude du devis**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu l'avis favorable de la Préfecture pour les emplacements des caméras de surveillance pour le bourg. La demande de subvention (DETR) auprès de l'Etat n'a pas fait l'objet d'une réponse mais celui-ci a été réputé complet ; ce qui nous permet dans un premier temps de valider malgré tout le devis.

Étant donné ces éléments, Monsieur le Maire propose de réétudier le devis correspondant à la fourniture et l'installation de l'ensemble du matériel d'exploitation et la mise en place des caméras de surveillance prévues pour le bourg de Ouarville est présenté à l'assemblée.

Le montant du devis par la société IBS'ON s'élève à 73 974.00 €HT

Le présent devis est accepté à l'unanimité.

○ **EPFLI**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les négociations avec la famille FERRIERE sont toujours d'actualité avec l'EPFLI et pourraient aboutir sur un compromis.

Pour rappel, le mandat confié à l'EPF consistait à négocier l'acquisition des biens concernés, situés à Ouarville (28), composés d'un corps de ferme avec ses dépendances d'une superficie totale de 1530 m² cadastrée section E n°236 - sis 26 rue de Chartres

Néanmoins, sur demande et proposition de la famille, il conviendrait d'étendre ce mandat et d'intégrer la parcelle cadastrée section E n°194 lieu-dit « OUARVILLE » d'une contenance de 90 m².

A cela, il convient d'approuver également les modalités du portage foncier par l'EPFLI, d'une durée prévisionnelle de 5 ans, selon remboursement par annuités prévu.

Le Conseil Municipal valide l'intégration de la nouvelle parcelle, autorise l'EPFLI à effectuer les démarches nécessaires auprès de la famille et valide le principe du portage foncier d'une durée de 5 ans.

○ **Zone d'activité de la Croix d'Auneau - demande d'un terrain**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir été sollicité par un entrepreneur paysagiste recherchant un terrain à bâtir dans une zone d'activité d'une surface totale d'environ 3 000 m².

Ainsi, Monsieur le Maire suggère un terrain encore disponible appartenant à la commune sur la zone de la Croix d'Auneau. Celui-ci correspondrait aux attentes de l'investisseur.

Un plan est présenté aux conseillers.

Après échanges, le conseil Municipal valide cette suggestion de terrain et propose celui-ci au tarif de 10€/m². Il conviendra d'ajouter à ce montant la viabilisation en supplément soit le raccordement à l'eau pour 1 300 € et à l'assainissement pour 5 500 €.

Une proposition va être réalisée en ce sens.

○ **Logement impasse de la Forge – devenir**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la propriété sise 3 rue de Moraize occupé par Monsieur LESCOUET avait fait l'objet d'un LEG en 2018 de Monsieur BIGOT de l'ensemble du bien

(maison et granges) à conditions de conserver les locataires en place à l'époque soit la famille LESCOUET.

Considérant le décès de Monsieur LESCOUET survenu le 06 mars 2024, il convient de décider du devenir de cette propriété. Le conseil municipal décide, après en avoir échangé :

- de remettre en location le studio uniquement.
- de fixer un nouveau montant de loyer mensuel à 400.00 € + charges.
- de réaliser un bail précaire sous seing privé.
- d'autoriser M. le Maire à signer le bail à intervenir.

○ **SAEDEL - lotissement**

Un état des ventes des terrains du lotissement est réalisé. A ce jour, Six terrains font l'objet d'une réservation. Deux permis de construire ont d'ores et déjà été déposés.

INFORMATIONS DIVERSES

○ **Agence postale communale – organisation**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêt de travail pour maladie de Madame Emeline CLUZEAU, chargée de l'Agence Postale,

Ainsi, considérant la durée indéterminée de l'arrêt de travail, et du besoin de continuité de service de l'agence postale, la société ORSINI dans le cadre de l'incendie délictueux et de ce fait de la baisse considérable d'activité, ont la possibilité de mettre à disposition du personnel de la société.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la société ORSINI afin qu'un salarié occupe le poste d'agent d'accueil de l'agence postale durant toute la durée de l'arrêt de travail de Madame CLUZEAU.

La société ORSINI facturera mensuellement la commune d'Ouarville. Le taux horaire applicable est de 22.61 €.

Les horaires d'ouverture de la poste ont dû être revu en conséquence. Ainsi l'agence postale est ouverte du mardi au vendredi de 13h30 à 18h00.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette procédure de remplacement et autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition.

○ **Visite de village – Maison du tourisme Cœur de Beauce**

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par la maison du tourisme Cœur de Beauce pour l'évènement « visite de village » afin qu'il puisse avoir lieu cette année à Ouarville notamment. La date envisagée est le mardi 25 juin 2024 à 14h30.

○ **Demande d'installation d'antenne relais sur le château d'eau**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal avoir été contacté par l'entreprise CHESNEAU AGRICULTURE afin que celle-ci installe une antenne relais sur le château d'eau de la commune.

Après échanges, le Conseil municipal :

- autorise l'entreprise à installer son matériel,
- décide de fixer une redevance annuelle de 800.00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'entreprise Chesneau Agriculture.

QUESTIONS DIVERSES

- Ateliers numériques

Monsieur SEILLE indique que le premier atelier numérique a eu lieu avec beaucoup de succès. Il précise que la plupart des autres créneaux sont presque complets.

- Tarif d'amende pour animaux domestiques

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les services de la mairie (secrétariat et techniques) sont souvent contraints de récupérer des chiens en divagation.

Il précise que les animaux retrouvés sont généralement liés à la négligence des propriétaires, Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour la capture par les services communaux et mise au chenil communal d'un animal errant dès lors qu'il s'agit d'une capture dite « régulière ».

Aussi, il est constaté un non civisme des propriétaires quant au ramassage des déjections sur la voie publique,

Ainsi, après discussions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'appliquer un montant d'amende de 50.00 € en cas de capture régulière d'un même animal errant par les agents communaux,
- d'appliquer un montant d'amende de 50.00€ en cas de non ramassage des déjections des animaux en promenade qui serait pris sur le fait.

- Mise en place d'un tarif pour dégradation de l'espace public

Monsieur le Maire indique que les services techniques sont régulièrement confrontés au nettoyage de l'espace public (voirie, trottoirs) suite à des travaux réalisés, de maçonnerie, de mécanique, etc...par les administrés.

Après échanges, le Conseil Municipal propose d'amender tout administré qui ne respecterait pas l'espace public et fixe un montant d'amende de 90 €.

- Révision du tarif pour les interventions des services techniques sur les assainissements collectifs chez les particuliers (délibération 2021/57)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un grand nombre d'interventions sont régulièrement faites sur les postes d'assainissement chez les particuliers en raison d'un non-respect des règles données. Pour sensibiliser les utilisateurs, il avait été instauré un tarif pour ces interventions récurrentes. À l'unanimité, l'assemblée décide de réviser ce tarif et de fixer celui-ci à 90 €.

- Monsieur SEILLE précise que la préparation de la Fête autour du Moulin du 01 juin est en cours. Il profite de cette entrevue pour solliciter de l'aide à l'installation et désinstallation des équipements dès le 31 mai.
- Monsieur BODA informe le conseil municipal que l'assemblée générale du Moulin aura lieu le 20 avril 24 prochain.
A cette occasion, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les ailes du Moulin pourraient être remises en place fin avril début mai.

La séance est levée à 23h40

Prochain conseil municipal le 23 avril 2024